ANAVB
Association Nationale des Arbitres de Volley-Ball

Bulletin avril 2008

L'arbitre seul face à la violence ?

Monsieur le Président de la F.F.V.B., vous souhaitez passer de 100 000 à 200 000 licenciés. Mais si 40 000 nouvelles licences sont créées chaque année, nous en perdons autant par le non-renouvellement.

Nous souhaitons comme vous augmenter le nombre de licenciés, et parallèlement d'arbitres. Mais pour ne pas perdre ces derniers, faut-il encore les soutenir, les aider et les protéger.

Quand le Président d'un club de Lorraine menace un arbitre (cf. « L'Est Républicain » du 20/01/08), est-il sanctionné ? Nous aimerions le savoir.

Quand un entraîneur, ou un joueur, est frappé d'une suspension à la fin du championnat, peut-on trouver la sanction dissuasive si elle n'est pas répercutée la saison suivante?

Comment veut-on faire progresser l'arbitrage quand des jeunes revêtus d'un polo marqué ''ARBITRE CITOYEN'' sont envoyés sur les terrains sans préparation véritable ?

Une jeune femme arbitre de la Ligue Midi-Pyrénées a décidé de ne plus officier la saison prochaine.

Elle se préparait à passer son examen « Ligue », c'est dire qu'elle donnait satisfaction à sa CRA en remplissant ses fonctions très convenablement.

Récemment désignée sur un match, à priori facile vu l'écart entre les équipes - une étant bien placée pour l'accession en N3 - elle a dû officier seule, une fois encore. Mais dans notre sport, nous le savons tous, il faut se méfier des « à priori ». Et ce qui devait arriver, arriva ! L'équipe « favorite » a perdu. Pire, une de ses joueuses a été sanctionnée. Le premier carton jaune attribué par notre arbitre en 7 années. Il faut croire qu'il était mérité !
A la fin du match, la joueuse pénalisée est venue insulter et menacer l'arbitre, une autre l'a attendue à la sortie du gymnase pour la ''bousculer''. La rencontre étant terminée, l'arbitre a établi un ''rapport circonstancié''.

La Commission de Discipline a statué : 1 mois pour l'une, deux mois pour l'autre (capitaine de l'équipe).

Il est interdit de discuter, commenter, critiquer la justice rendue, nous ne le ferons pas, chacun pensera à sa manière.

Les joueuses sanctionnées ont fait appel de la décision, auprès de la Commission non pas Régionale mais Fédérale, apparemment sur les conseils d'un membre important de leur club, ……également co-dirigeant de la CRA !

La décision de la Commission Fédérale d'Appel est tombée :

4 matches de suspension et 3 mois avec sursis pour chaque joueuse (capitaine ou pas).

L'ANAVB a proposé à cette jeune arbitre de l'aider et de l'assister : la loi est pour elle et pour tous les arbitres.

Toute brutalité et toute insulte, commises même après le match sont répréhensibles. Elles peuvent faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes, qui entraînera une procédure pénale si elle est remise entre les mains d'un avocat (LOI n° 2006-1294 du 23 octobre 2006).

Notre arbitre a choisi de ne pas donner suite, jugeant la démarche trop lourde à supporter pour ses jeunes années.

Si un de nos collègues choisit la voie de la légalité et entame une telle procédure, il nous trouvera à ses côtés, qu'il soit adhérent ou non à notre association.

C'est un moyen pour enrayer la montée de la violence dans notre sport. En faut-il d'autres ?

Dernière minute : Un arbitre agressé par un spectateur à Orange (N1). Intervention des services de police. Constat. Rapport circonstancié à la C.C.A. Certificat médical. Dépôt de plainte.

La F.F.V.B. ne peut rester indifférente ! Elle doit sanctionner ! Et le faire savoir !